

Non seulement en Canada, mais aussi en Angleterre, on songe à traiter les volontaires et la milice régulière beaucoup mieux aujourd'hui qu'on ne le faisait autrefois. Depuis dix-huit mois, nous voyons le Canada, l'Australie et les autres possessions anglaises voler au secours de la mère patrie et l'aider à triompher de l'ennemi qu'elle a été appelée à combattre dans l'Afrique australe. Des milliers de nos plus vaillants jeunes gens se sont enrégimentés pour la défense de la reine et du drapeau. Une quarantaine de mille jeunes Canadiens ont sollicité l'honneur d'aller se battre en Afrique, mais nous n'avons pu en accepter qu'un nombre relativement très restreint. J'ai donc lieu d'espérer que la question dont il s'agit paraîtra plus digne d'attention que jamais et que le gouvernement y attachera plus d'importance et se montrera plus disposé à faire droit à ma demande. Dans les régiments que nous avons envoyés en Afrique on a assigné aux officiers de la milice régulière les postes les plus élevés et, à mon avis, c'est ce qu'on devait faire. Les soldats et les officiers de la milice régulière s'étaient rendus en Afrique pour soutenir l'honneur du Canada, et, certes, ils n'ont pas failli à leur tâche. Les noms des colonels Otter, Buchan, Drury, Lessard et Pelletier et de tant d'autres sont aujourd'hui familiers non seulement au peuple canadien, mais à tous les sujets de l'empire. Ces soldats méritaient tous les éloges qu'on leur a décernés, comme ils méritent de la part du gouvernement les meilleurs égards.

Mais il en est d'autres qu'il ne faut pas oublier, non plus : ce sont les officiers de l'état-major d'Ottawa. On le sait, il ne faut pas envoyer une armée en campagne sans l'avoir parfaitement organisée ; inutile de donner aux bataillons que l'on lance contre l'ennemi, des officiers habiles et des leçons savantes, si l'état-major n'a pas d'abord pris soin d'assurer le transport et l'approvisionnement des troupes. Je me plais à le reconnaître, étant donné son peu d'entraînement et le peu de temps dont il avait pu disposer, l'état-major de nos régiments d'Afrique a fort bien fait son devoir. On pourrait comparer un état-major à la bouilloire d'une locomotive ; impossible à cette dernière de fonctionner si la bouilloire est en mauvais état. De même, une armée ne fera rien de bon si son état-major n'est pas à la hauteur des exigences du moment. Loin de moi l'idée de déprécier les soldats et les officiers de la milice active qui étaient les plus nombreux et qui se sont également bien conduits ; ils avaient abandonné leurs affaires, l'exercice de leur profession et tout sacrifié pour la défense de la reine ; quelques-uns avaient même renoncé à leur grade pour prendre place dans les rangs des simples soldats. L'honorable député de Victoria-nord (M. Hughes), qui siège ici, à ma droite, faisait partie d'une de nos expéditions militaires, lui aussi, et il s'est vaillamment conduit. Il y a d'autres députés, tant

du côté de l'opposition que du côté ministériel, dont les fils ont également fait honneur au Canada dans cette campagne, comme nous nous y attendions, du reste. En parlant seulement de la milice régulière, je suis donc loin de vouloir déprécier les services rendus par la milice active ; mais comme c'est aux premiers que je veux faire rendre particulièrement justice aujourd'hui, j'ai le devoir de restreindre mes arguments à ce qui les concerne. Et d'abord, je tâcherai de faire voir ce que c'est que notre milice régulière ; elle fut établie en 1871 ; on institua alors deux compagnies qui formèrent comme l'embryon d'une école destinée à l'instruction de la milice active ; elle comprend aujourd'hui un millier de soldats qui font le service d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, et qui ont pour mission de former des écoles et des professeurs pour l'instruction de la milice active des villes et des campagnes. La raison pour laquelle je demande qu'il leur soit accordé une pension, c'est que, en leur qualité de réguliers, ces soldats et officiers valent tout autant que ceux d'Angleterre, de France ou d'Allemagne, et touchent, je crois, une solde moindre que ceux de n'importe quelle autre partie de l'empire britannique, et, dans tous les cas, moindre que ceux des Etats-Unis.

Le bordereau de paye que j'ai ici en mains fait voir que les simples soldats et troupiers de l'infanterie régulière du Canada ne reçoivent que 40 cents par jour, plus de 2 à 7 cents comme récompense de leur bonne conduite, suivant le cas, et s'ils ont la bonne fortune d'être promus au grade de sergent, leur solde s'élève alors à 80 cents par jour, mais jamais au delà, et advenant leur retraite, après quinze à vingt ans de service continu, ils ne jouissent d'aucune pension.

Quant à la gendarmerie à cheval, un des plus beaux corps de milice de ce genre, on la traite d'une façon tout à fait différente, on lui accorde une pension à peu près comme à nos employés civils. Par exemple : un constable qui a vingt ans de service touche une pension de \$102.20 par année lorsqu'il prend sa retraite, et s'il se retire après vingt-quatre ans de service révolus, sa pension est de \$132.86, et de \$188.85 s'il se retire après 25 ou 30 ans de service révolus. Ce n'est pas une bien forte somme, mais elle représente tout de même une perspective pour un homme qui a consacré les meilleures années de sa vie à l'art militaire.

La pension des sous-officiers de la gendarmerie à cheval est plus considérable : ainsi, un sergent d'état-major qui se retire après vingt-cinq ans de service, après avoir gagné \$1 par jour, touche une pension de 60 cents par jour ou de \$210 par année. Il est donc évident que la gendarmerie à cheval est dans une bien meilleure situation que les soldats et les sous-officiers de la milice régulière bien que les services de ces derniers soient pour ainsi dire identiques à ceux de la gendarmerie.